



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 7 novembre 2014

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes CULLOT Nadine- LABRUERE-CHAZAL Catherine- PIRIO Nadine- POCHARD Isabelle- SAVONNET Marinette

Melle BONNAUD Mylène

MM. AQUILINA Christophe- BAYARDON Jérôme- BERTIN Charles(départ à 16H30) - CLUZEL Benoît - DELARUE Patrice- GAMBEY Jean-François- GUERIN Stéphane - JACQUIR Sabir – LECLERCQ Eric- LIRON Michel- LUCAS Dominique- ROSSE Matthieu (départ à 16H30)- URIBE VARGAS Ricardo- VOISIN Yvon

Etaient représentés :

Mme EYMIN Marie-Joëlle, procuration à M.AQUILINA Christophe,

M. IMHOFF Luc, procuration à Mme PIRIO Nadine,

M. KITANINE Nikolaï, procuration à M. URIBE VARGAS Ricardo,

M. ROSSE Matthieu, procuration à M.AQUILINA Christophe à partir de 16H30,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que M. JOURANI Abderrahim et M.FAUCHER Olivier

Etaient invités:

M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), excusé

M. DEREUX Alain (Directeur ICB), excusé

M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé et représenté par M.LEGENDRE

M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), présent

M. MERIAUDEAU Fabrice (Directeur LE2I), excusé

M.PARIS Luis (Directeur IMB), présent

M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent

Mme DOMAGALA (responsable service scolarité de l'UFR), présente

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente

Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 12 septembre 2014
3. Offre de formation prochain contrat quinquennal
4. Budget rectificatif 2014 n°3
5. Budget primitif 2015
6. Rattachement d'enseignants chercheurs non affectés à l'UFR à un laboratoire de l'UFR au titre de leur recherche
7. Questions administratives et financières
8. Questions diverses

M. Blais ouvre la séance à 14H40 et remercie les membres présents.

1 - Informations du Directeur :

1.1: élections:

M. BLAIS rappelle au conseil le calendrier des élections qui sont prévues se dérouler dans les prochaines semaines :

- élections des bureaux de commissions de propositions qui se dérouleront le mardi 12 novembre en salle R22 du bâtiment Mirande
- élections pour le renouvellement complet du conseil de l'UFR Sciences et techniques qui se dérouleront les 25 et 26 novembre en salle du conseil du bâtiment Mirande
- élections professionnelles qui se dérouleront par vote électronique du 27 novembre au 4 décembre et par vote à l'urne le 4 décembre à la maison de l'université

1.2: masters métiers de l'enseignement :

F.BLAIS informe les membres du conseil qu'il a transmis à Monsieur le Président un courrier émanant des responsables du master MEEF Physique-Chimie pour qu'il n'y ait pas de réductions horaires cette année. En effet l'effectif est de 9 cette année en M1 et la limite a été fixé à 10. Le MEEF math n'est pas concerné par cette mesure cette année.

1.3: formations accueillant des publics SEFCA :

M. BLAIS informe les membres du conseil qu'il a commencé à rencontrer les responsables des formations accueillant des publics SEFCA comme il s'y était engagé lors du précédent conseil. Il a déjà rencontré Mme PIRIO et M.LUCAS pour le M2 QESIS et pour le M2 CAC. Il lui reste à rencontrer Mme SAVONNET (LP SIL), M.HENDEL (LP CTDD) et M.JUGE (LP ICP).

1.4: orientation active et capacité d'accueil :

M.BLAIS informe les membres du conseil que les UFR doivent faire remonter avant fin novembre les éléments de paramétrage de l'application POST-BAC pour la rentrée 2015 en matière d'orientation active et de capacité d'accueil en première année de licence.

En ce qui concerne l'orientation active, M.BLAIS indique que le bureau de l'UFR a décidé de demander à ne porter un avis que sur les dossiers des candidats qui le sollicitent. Auparavant un avis était émis sur chaque dossier ce qui était très chronophage et peu efficace car peu suivi par les candidats.

Pour ce qui est des éventuelles capacités d'accueil à fixer en première année de licence, M.BLAIS précise que tout concourt à ne pas en fixer pour l'instant : les critères de sélection des dossiers ne sont pas objectifs (ordre d'arrivée des dossiers, ordre alphabétique, ...) et les conditions matérielles d'accueil de l'UFR ne sont pas encore saturées tant en matière de salles TD que de moyens humains. Les seules contraintes qui pourraient inciter à limiter la capacité d'accueil seraient d'ordre financier mais les éléments d'ordre budgétaire pour l'année 2015-2016 ne sont pas encore connus pour l'instant. M.BLAIS confirme donc que l'UFR demandera à ne pas fixer de capacité d'accueil en première année de licence pour la rentrée 2015 sauf consigne contraire de l'université.

Il précise que l'UFR SVTE projette de fixer une capacité d'accueil pour 2015 et que l'UFR STAPS l'a déjà fait pour cette rentrée 2014.

M.VOISIN demande quels sont les critères que l'UFR SVTE et l'UFR STAPS utilisent ou utiliseront pour la sélection des étudiants admis. M.BLAIS lui répond qu'en SVTE tous les néo-bacheliers de l'académie seront obligatoirement admis et que pour les autres néo-bacheliers il sera tenu compte de l'ordre de leurs vœux. L'admission ne sera pas automatique pour les bacheliers de l'académie qui ne sont pas néo-bacheliers. M.GUERIN demande quels critères seront retenus pour ces derniers. M.BLAIS lui répond qu'il a compris que l'examen de ces dossiers porterait sur le niveau de connaissances des candidats. M.LIRON et M.GUERIN se disent étonnés de cette pratique. M.GUERIN se déclare intéressé pour limiter la capacité d'accueil en première année si cette pratique de sélection sur critères scientifiques est autorisée pour les non néo-bacheliers.

M.GAMBEY fait un parallèle avec ce qui se passe pour le passage du collège au lycée : priorité est donnée aux lycéens qui arrivent du collège alors que les demandes des redoublants de première année de lycée font l'objet d'un examen sur dossier.

M.LIRON demande ce que pensent les étudiants de ces limites de capacité d'accueil en première année. M.BLAIS lui répond que pour l'instant on est dans l'attente de leurs réactions.

M.GAMBEY informe les membres du conseil que les inscriptions en CPGE sont en nette augmentation et que cette tendance peut avoir une conséquence sur les demandes d'inscriptions en université.

Mme CULLOT intervient pour confirmer la tendance à l'augmentation des effectifs en première année de licence à l'UFR mais précise que l'augmentation prévisible peut être absorbée. M.BLAIS est d'accord avec ces propos et réaffirme que pour lui il n'y a pas de raison de s'imposer une limite d'accueil.

M.LEGENDRE demande si on connaît les contraintes budgétaires de l'université pour l'année prochaine. M.BLAIS lui répond qu'elles seront communiquées en juillet 2015.

1.5: conventions CPGE :

M.BLAIS informe les membres du conseil que les conventions avec les établissements accueillant des CPGE vont être renouvelées. Chaque lycée disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur doit conclure une convention avec une ou plusieurs universités de son académie. Cette convention devra prévoir des rapprochements dans le domaine de la pédagogie et de la recherche. Les élèves inscrits dans une classe préparatoire seront obligatoirement inscrits à l'université. Cette inscription emportera paiement des droits d'inscription. Pour l'instant on ne sait pas si ce financement sera réparti totalement ou partiellement sur les UFR concernées.

Les actions de rapprochement envisagées pourraient porter par exemple sur des visites de laboratoires de recherche, sur la participation d'enseignants-chercheurs aux TIPE ou encore sur la mise à disposition de classes CPGE de salles TP.

Un travail identique est à mener pour les classes de BTS avec la mise en place de conventions un peu différentes.

Les discussions viennent de débiter, les UFR concernées ont été récemment sollicitées par Mme GRAYOT-DIRX sur leurs propositions de rapprochement et une première rencontre a eu lieu le 6 novembre entre l'université de Bourgogne, le rectorat et les proviseurs de lycée.

M.VOISIN intervient pour dire que les actions en collaboration avec les classes CPGE sont très chronophages. Il souhaite que les futures conventions cadrent bien ces actions.

M.BLAIS lui répond qu'à son sens ces actions devraient rentrer dans les services des enseignants-chercheurs et devraient pouvoir être financées par les droits d'inscriptions des étudiants de CPGE.

1.6: ATER :

M.BLAIS informe les membres du conseil que toutes les demandes d'ATER de l'UFR pour l'année universitaire en cours n'ayant pu être satisfaites, il a sollicité M.MERCIER, vice-président aux ressources humaines, pour des supports supplémentaires en mathématiques et en électronique. Un nouveau support d'ATER de 6 mois a ainsi été accordé qui, après discussions en bureau entre les directeurs de département concernés, a été affecté au département de mathématiques.

M.BLAIS demande ensuite aux membres du conseil s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

2 - Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'UFR du 12 septembre 2014 :

M.ROSSE signale une correction à apporter à la dernière phrase de la page 11 : les mots « classement de la commission paritaire de l'université » sont à remplacer par « classement des composantes ».

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2014 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

3 - Offre de formation prochain contrat quinquennal :

M.BLAIS invite les membres du conseil à se reporter au courrier du président de l'université daté du 30 septembre 2014 et qui leur a été envoyé en document préparatoire à la réunion d'aujourd'hui.

Il reprend les principaux points de cette lettre de cadrage.

Pour l'instant les seuls documents communiqués par le ministère sont ceux indiqués par la référence au site internet mentionné au dernier paragraphe de la page 2.

Une réduction globale de coût de l'ordre de 10 à 15% est annoncée au titre de la soutenabilité de la future offre de formation (cf. page 3 de la lettre de cadrage). Chaque composante se verra affecter par le conseil d'administration de l'université un volume global d'heures et un plafond financier dans les limites desquels elle devra construire son offre de formation. Il est par contre précisé en page 4 que les formations qui bénéficieront de financement propre pourront aller au-delà de ce double plafond.

Les principes généraux pour l'élaboration des maquettes de formation sont exposés en pages 4 et 5 de la lettre de cadrage. Chaque semestre de licence comportera 5 UE. Il faudra décider si l'UE transversale sera intégrée ou non dans ces 5 UE.

L'université souhaite développer une offre de master en anglais.

Les licences professionnelles et les masters des métiers de l'enseignement bénéficieront de dispositions particulières.

M.VOISIN demande ce qui est prévu pour les formations d'ingénieur. M.BLAIS lui répond que pour l'instant il n'a pas d'informations précises pour ces formations.

M.BLAIS aborde ensuite la question des champs de formation sur lesquels la future offre de formation devra être construite. Les champs de formation pouvaient être définis

soit par ensemble de mentions (L, LP, M) d'un secteur disciplinaire

soit par ensemble de mentions de licence et/ou de licence professionnelle correspondant à un secteur de formations de l'établissement en premier cycle, éventuellement donnant lieu à un portail en début de cycle

soit par ensemble de mentions de master correspondant à un secteur recherche porté par l'établissement

soit par ensemble transversal de mentions reliées à un objet, un métier ou une thématique multidisciplinaire

L'équipe de gouvernance de l'université a opté pour une définition de ses champs de formation par ensembles de masters s'inscrivant dans chacun des secteurs de recherche portés par l'établissement. L'identification et la dénomination de ces champs de formation sont actuellement en cours de définition et de débat au niveau des instances de l'université et les choses évoluent constamment et très vite en la matière. La proposition définitive devra être adoptée le 19 novembre par le conseil d'administration de l'université. M.BLAIS projette plusieurs documents dont la dernière proposition (n°5) datant des derniers jours et identifiant les champs suivants :

- formations technologiques.
- environnement et aliments.
- sciences et techniques.
- santé, ...
- apprentissage et éducation.
- patrimoine, société et culture.
- territoire, normes et organisation
- ingénierie et Management.

M.PARIS intervient pour exprimer ses doutes sur la pertinence de ces champs de formation tels qu'ils sont actuellement identifiés. Il n'est pas d'accord pour que ces domaines de recherche qui au départ avaient été retenus dans le cadre de la réflexion de la spécialisation intelligente pour la recherche soient réutilisés pour l'enseignement.

F.BLAIS indique qu'un supplément dans le « Nouvel Obs » utilise les champs de recherche qui ont été définis à des fins publicitaires.

M. VOISIN préférerait au terme « sciences et techniques » celui de « sciences fondamentales » qui englobe mieux à son avis certaines matières comme les mathématiques par exemple.

M.LECLERCQ trouve qu'il y a peu de nuances entre le champ « formations technologiques » et celui de « sciences et techniques ».

Mme CULLOT est d'accord avec l'intervention de M.PARIS. Elle trouve cependant que le terme « sciences et techniques » est un progrès par rapport aux précédentes propositions.

M.GUERIN pense que c'est une affaire de présentation et qu'il importe de trouver les termes qui parlent aux décideurs politiques et aux financeurs. Il pense à ce titre que le terme « sciences fondamentales » n'est pas très « vendeur » et qu'il faudrait trouver les bonnes appellations pour englober la recherche fondamentale dans ces champs de formation. Il pense également comme M.PARIS que les champs de formation ne devraient pas être systématiquement calqués sur les domaines de recherche de l'université.

M.PARIS estime que le terme « sciences et techniques » est une bonne dénomination car il colle avec l'actuelle identification des UFR concernées. Pour lui l'identification de ces UFR existe déjà et il n'est pas nécessaire d'en créer une nouvelle.

M.BLAIS indique aux membres du conseil les grandes lignes du calendrier prévisionnel de l'élaboration de la future offre de formation :

Fin 2014-début 2015 : communication des champs de formation identifiés par l'université de Bourgogne

Avril 2015 : élaboration des fiches d'intention (avec indication des différentes mentions que l'université souhaite ouvrir)

Octobre 2015 : envoi de l'évaluation du contrat actuel en fonction des champs de formation de la future offre

Novembre 2015 : envoi par les composantes des maquettes aux services centraux de l'université (avec étude de soutenabilité sur les volumes horaires)

3ème trimestre 2016 : envoi du dossier final au ministère :

Le dépôt des maquettes se fera par voie électronique par transmission directe des responsables de mention sans remontée par l'UFR. Pour ce qui est de l'organisation matérielle, M.BLAIS s'appuiera dans l'immédiat et jusqu'à l'élection des futurs assesseurs à la pédagogie et à la recherche par le futur conseil, sur M.IMHOFF pour le niveau licence et sur M.GUERIN pour le niveau master.

Mme CULLOT demande à quelle date doivent être transmis les premiers documents au ministère. M.BLAIS lui répond que les documents d'évaluation du contrat actuel devront être envoyés en octobre 2015.

M. LECLERCQ fait remarquer que ce dossier d'évaluation nécessitera beaucoup de travail et que pour l'instant les éléments à transmettre ne sont pas encore connus. M.BLAIS demande aux membres du conseil d'inviter les responsables de mention à consulter sans attendre les documents mis en ligne sur le site indiqué en page 2 de la lettre de cadrage du président pour pouvoir se faire une idée de ce qu'il leur sera demandé.

4 – Présentation du budget rectificatif 2014 n°3 :

A la demande de M.BLAIS, M.BOILLAUD présente le projet de budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2014 tel qu'il a été transmis aux services financiers de l'université le 19 septembre et dont l'information avait été donnée au précédent conseil. Le conseil d'administration de l'université examinera le BR3 dans sa séance du 22 octobre 2014.

Ce budget rectificatif enregistre une augmentation de 117 481 euros en charges et de 112 058 euros en produits ainsi qu'un prélèvement sur fonds de réserve de 5 423 euros correspondant à une régularisation de charges constatées d'avance sur 2013. Les nouveaux crédits devraient être ouverts dès le 23 octobre et pourront être consommés jusqu'au 29 novembre, date limite annoncée pour les engagements de dépenses.

M.BOILLAUD résume ensuite le document qui a été transmis aux membres du conseil. Ce budget rectificatif enregistre :

- des changements de masses budgétaires essentiellement de la section de fonctionnement à la section d'investissement dont 5 000 euros pour la réalisation des deux derniers projets des dossiers d'équipement des départements qui avaient été validés par le bureau de l'UFR au printemps dernier
- une augmentation de 116 529 euros de crédits de recherche des laboratoires LE2I et IMB
- une diminution de 15 046 euros des recettes de taxe d'apprentissage

M.VOISIN souhaiterait davantage de lisibilité sur les listes officielles établies par la préfecture pour les formations ouvrant droit au versement de la taxe d'apprentissage. Mme DUBOIS lui répond que l'UFR ne fait que transmettre la liste et le libellé officiel des formations de l'UFR ouvrant droit à la taxe d'apprentissage mais que l'université n'a pas la main sur la mise en forme de cette liste.

Ce projet de budget rectificatif n° 3 pour l'exercice 2014 n'appelle aucune autre remarque ou question de la part des membres du conseil.

5 - Budget primitif 2015 :

M.BLAIS introduit ce point de l'ordre du jour en précisant que le projet de budget 2015 de l'UFR a été bâti dans un contexte de diminution des moyens alloués par l'université à savoir :

- une baisse de 7% de la dotation de fonctionnement qui passe de 206 000 euros pour l'exercice 2014 à 190 000 euros pour l'exercice 2015
- une baisse de 18 000 euros de la dotation en heures complémentaires qui passe de 46 230 euros pour l'exercice 2014 à 28 524 euros pour l'exercice 2015

Il précise que le tableau de présentation fait apparaître le montant des recettes ITII à reverser à l'IUT de Dijon-Auxerre.

M.BOILLAUD présente ensuite le projet de budget en résumant le document qui a été envoyé aux membres du conseil. Il rappelle au préalable que ce projet n'intègre plus les prévisions budgétaires des laboratoires ICB et ICMUB.

Le montant total du projet de budget s'élève à 1 654 389 euros dont 583 523 euros de dotation (SCSP= subvention pour charges de service public-ex DGF) et 1 052 409 euros de recettes autres.

Le tableau par centres financiers détaille pour chacun de ceux-ci les crédits ouverts et les ressources attendues.

Du côté recettes, le montant de la part de la SCSP accordée par l'université à l'UFR Sciences et Techniques hors laboratoires et Ecoles Doctorales est de 190 000 euros contre 206 000 l'an dernier comme précisé par M.BLAIS dans son propos d'introduction. Les montants des parts de la SCP accordées aux laboratoires IMB et LE2I et aux Ecoles Doctorales et à la Fédération de recherche sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La participation de l'université aux amortissements de l'UFR hors laboratoires et Ecoles Doctorales accordée depuis 2013 a été reconduite sur 2015 pour un montant de 20 299 euros qui est inscrit dès le budget primitif. Le coût prévisionnel total des amortissements pour 2015 s'élève pour l'UFR, hors laboratoires, Ecoles Doctorales et antenne d'Auxerre, à 79 576 euros dont 17 857 euros correspondant à la part des amortissements des biens acquis sur subventions, soit une contribution réelle pour l'UFR de 41 320 euros (= 79 576- 20 299 – 17 587), coût qui sera supporté et géré par les services centraux de l'UFR .

Comme indiqué par M.BLAIS, le montant des crédits alloués par l'université pour les heures complémentaires est en diminution (28 524 euros contre 46 230 euros en 2014).

Les autres recettes correspondent aux prévisions de crédits de recherche pour l'IMB et le LE2I, à la prévision des sommes qui seront perçues au titre de la taxe d'apprentissage et à la recette attendue de l'ITII et prévue en diminution par rapport à l'année précédente du fait de l'absence de stagiaires en formation continue sur 2014-2015.

Côté charges, le tableau fait apparaître pour chaque centre financier la répartition des ouvertures de crédits entre la masse salariale, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Ce tableau détaille également les montants des sommes prélevées par les services centraux de l'université sur les ressources propres de l'UFR, dont le nouveau prélèvement de 15% institué cette année sur la recette de taxe d'apprentissage.

M. BOILLAUD termine sa présentation en précisant que les crédits des services centraux de l'UFR, du LAST, de l'IREM et des départements d'enseignement seront ouverts dès janvier conformément à la répartition donnée en fin de tableau.

M.BLAIS reprend la parole pour expliquer cette répartition de crédits entre les départements. Le solde à répartir entre les 4 départements s'élève à 107 080 euros après déduction des crédits de taxe d'apprentissage et de ceux alloués à l'IREM, au LAST et aux services centraux de l'UFR qui ont été actés en bureau d'UFR. Dans un premier temps ce sont 100 000 euros qui ont été répartis entre les 4 départements selon la répartition donnée en bas de tableau. Le solde sera réparti après que soit définie une clé de répartition des crédits entre les départements et sur laquelle une réflexion est actuellement en cours. Cette clé de répartition s'appliquera sur cette enveloppe initiale de 107 000 euros mais aussi sur son abondement éventuel par d'autres crédits qui se dégageraient en cours d'exercice. Les gros équipements seront gérés hors de cette répartition de crédits de fonctionnement.

M.BLAIS présente ensuite la réflexion qu'il mène actuellement avec les directeurs des départements sur la répartition des crédits de fonctionnement entre les 4 départements. Cette répartition ne peut plus s'appuyer sur les anciens critères SAN REMO qui ne sont plus appliqués au niveau national. De nouveaux critères sont à identifier à partir évidemment des effectifs, mais aussi du niveau et du type de formation, de la typologie des publics selon qu'il s'agit de formation initiale ou de formation par apprentissage mais aussi du poids des TP dans les formations.

M.BLAIS ajoute que le futur projet de clé de répartition, lorsqu'il sera défini, sera présenté en conseil pour qu'il puisse en être débattu.

M.FANG signale qu'il n'y a pas de travaux pratiques en mathématiques mais que ce département organise beaucoup de comités de sélection.

M.BOILLAUD répond que ces comités de sélection font l'objet d'un financement spécifique de l'université.

M.LUCAS déclare qu'il lui paraît naturel de donner un poids particulier aux formations comportant des travaux pratiques.

M.VOISIN intervient pour signaler que le conseil de l'IUT du Creusot a voté une motion pour protester contre le prélèvement de 15% opéré cette année par les services centraux de l'université sur la taxe d'apprentissage. Il invite M.BLAIS à prendre contact avec le directeur de l'IUT pour prendre éventuellement une position commune.

M.BLAIS n'est pas opposé à prendre contact avec le directeur de l'IUT du Creusot mais fait remarquer que l'UFR peut tout-à-fait prendre une position sans forcément connaître celle des autres.

Mme CULLOT souhaiterait que le conseil d'UFR envoie à l'équipe de gouvernance de l'université un message de désaccord sur la réduction des moyens alloués à l'UFR pour l'exercice budgétaire 2015.

M.GUERIN exprime également son désaccord sur la réduction des moyens alloués à l'UFR. Il fait remarquer que la dotation de fonctionnement attribuée à l'UFR est en baisse significative alors que celles accordées aux laboratoires n'ont pas baissé. Les moyens financiers sont en baisse, les prélèvements de l'université et du SEFCA augmentent, les volumes horaires des formations ont dû être revus à la baisse. Il pense également qu'il faut voter contre ce projet de budget.

M.GAMBEY et M.VOISIN expriment également leur désaccord sur la réduction des moyens alloués à l'UFR par l'université.

M.BLAIS soumet le projet de budget initial 2015 au vote du conseil.

Le projet de budget initial de l'UFR pour l'exercice 2015 est rejeté à la majorité des membres du conseil.

Pour : 0

Contre : 22

Abstention : 1

M.BLAIS annonce qu'une motion sera rédigée par le bureau de l'UFR pour expliquer ce vote négatif et qu'elle sera transmise à l'équipe de gouvernance de l'université.

6 – Rattachement à un laboratoire de l'UFR au titre de leur recherche d'enseignants chercheurs extérieurs à l'UFR:

M. BOILLAUD rappelle que la liste de ces personnels des enseignants-chercheurs non affectés à l'UFR mais qui y sont rattachés au titre de leur activité de recherche est fixée au début de chaque année universitaire par le conseil de l'unité sur proposition de son directeur. La liste pour l'année universitaire 2014-2015 a été transmise aux membres du conseil.

Mme CULLOT s'étonne que Mme GAVIGNET de l'ESPE ne soit pas inscrite sur cette liste. M. BOILLAUD lui répond que cette liste a été constituée à partir des informations communiquées par les laboratoires de recherche de l'UFR et que Mme GAVIGNET ne figurait pas sur les noms donnés par le LE2I. Il vérifiera cependant auprès du LE2I s'il s'agit d'un oubli ou non.

La liste proposée dans le cadre de ce texte réglementaire recueille l'agrément de l'ensemble des membres du conseil d'UFR avec autorisation d'y rajouter le nom de Mme GAVIGNET après confirmation par le LE2I.

Pour : 23

Contre : Néant

Abstentions : Néant

7 - Questions administratives et financières :

Tarifs

SERVICE REPROGRAPHIE DEPARTEMENT MATHEMATIQUES

Ajout de tarifs:

0,20 euros HT la feuille couleur 160g A3

0,70 euros HT la baguette 38 mm

0,15 euros HT le bristol blanc 210g A4

Tarifs colloque

Conférence ALGO TEL à Beaune du 2 au 5 juin 2015

Ces deux demandes sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil.

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : Néant

8 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 16H50.

Motion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques

du 7 novembre 2014


Lors du conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 7 novembre 2014 celui-ci a rejeté à l'unanimité (moins une abstention) le budget primitif 2015 qui lui a été proposé. Il tient à marquer ainsi son désaccord vis-à-vis de l'équipe de gouvernance de l'Université sur le nouveau prélèvement de 15% sur la taxe d'apprentissage qui vient s'ajouter à plusieurs points allant tous dans le même sens :

- Diminution de la dotation globale de fonctionnement de 7,7% ;
- Diminution de la dotation des heures complémentaires de 40% ;
- Restriction des volumes horaires des formations ;
- Augmentation du prélèvement uB sur les crédits SEFCA de 4% à 8% sans qu'il y ait une diminution significative des frais de gestion du SEFCA (contrairement à ce qui a été annoncé par Monsieur le Président dans la lettre de cadrage du 11 juillet).

Le conseil par ce vote négatif souligne ainsi sa plus grande inquiétude sur le maintien de la qualité des formations de l'UFR.

Le Bureau du Conseil
de l'UFR Sciences et Techniques

Le Directeur de l'U.F.R.
Sciences et Techniques



F. BLAIS